

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 30 mai 2019, à compter de 17 h 00, à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

ÉTAIENT ABSENTS

Madame, Monsieur:
Hélène Lévesque, conseillère
Michel Venne, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

2019-05-151

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté :

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Suspension d'un employé
4. Information Camping Baie du Diable
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2019-05-152

SUSPENSION D'UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT les faits graves portés à l'attention des membres du conseil qui concerne une personne à l'emploi de la municipalité de Ferme-Neuve dont tous les membres du conseil connaissent l'identité mais qui n'est pas opportun de la nommer dans la présente résolution vu le caractère public de celle-ci;

CONSIDÉRANT que la directrice générale de la municipalité de Ferme-Neuve, Madame Bernadette Ouellette a annoncé à la personne sa suspension administrative avec solde pour complément d'enquête et prise de décision;

CONSIDÉRANT que les faits justifient cette suspension jusqu'à ce que le conseil prenne une décision après qu'il aura été porté à son attention tous les faits de l'affaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil entérine la suspension administrative de la personne décrite plus haut avec solde pour complément d'enquête et prise de décision.

QUE le conseil mandate Madame Bernadette Ouellette pour informer cette personne et le syndicat de cette suspension et de l'adoption de la présente résolution au moyen d'une lettre à cet effet et de joindre la copie conforme de la présente résolution.

ADOPTÉE

INFORMATION CAMPING BAIE DU DIABLE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, le Maire déclare la levée de l'assemblée extraordinaire du 30 mai 2019.

GILBERT PILOTE,
Maire

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilbert Pilote, maire